

20 MARS 2026

## Prime de Partage de la Valeur Une fausse bonne nouvelle

Nous allons vous expliquer l'origine de la **PPV de 800 €** que nous vous avons annoncée vendredi dernier.

Dans le cadre de la politique salariale (NAO), la Direction budgète une enveloppe englobant l'ensemble des mesures telles que les augmentations, la participation, l'intéressement, les parts variables et les primes diverses (dont la PPV). Pour justifier un budget particulièrement faible consacré aux augmentations en 2026, elle nous a affirmé qu'au regard des futurs excellents résultats du Groupe, le montant total des versements de la participation et de l'intéressement (P+I) devait être supérieur d'environ 500 € par salarié par rapport à 2025.

Or, dans son calcul prévisionnel de l'enveloppe P+I à verser en 2026, la Direction a fait une « petite » erreur de calcul de plus de 30 Millions d'Euros (une paille). Résultat, les salariés auront un P+I entre 250 et 300 € de moins qu'en 2025.

Sous la pression des Organisations syndicales, la Direction a donc décidé d'attribuer cette PPV de 800 € pour compenser cette erreur.

Vous comprenez maintenant pourquoi la **CFDT**, dans sa communication de la semaine dernière, a préféré dire qu'elle avait participé à l'obtention de cette PPV plutôt que de dire « nous sommes les plus beaux et les plus forts », pour vous faire croire que tout ce que vous obtenez n'est obtenu que grâce à nous. En effet, ce n'est pas forcément la première poule qui chante qui a fait l'œuf.



Par ailleurs, il ne faut pas oublier aussi que la grande majorité des salariés verront le montant de leur part variable diminuer par rapport à celle de 2025, nous payons la mauvaise gestion de l'intégration d'Imperva et de Tesserent.

Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, nous vous informons également qu'il n'y aura pas de « Sharing Thales » en 2026 comme cela aurait dû être le cas et que le prochain dispositif ne devrait être proposé qu'en 2027.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants **CFDT**.

Meudon	Gémenos	La Ciotat Sophia/Meyreuil	Tours	Pont-Audemer	DSC référent
<a href="#">Jean Michel RAVON</a>	<a href="#">Alain FERULLO</a>	<a href="#">Arnaud BOURREE</a>	<a href="#">Sébastien CORBIN</a>	<a href="#">Sébastien BOIVIN</a>	<a href="#">Thierry CHANTRE</a>

Vous pouvez également nous contacter aux adresses suivantes :

- Pour Meudon : [CFDT-Thales-DIS-Meudon@thalesgroup.com](mailto:CFDT-Thales-DIS-Meudon@thalesgroup.com)
- Pour La Ciotat : [CFDT-Thales-DIS-LaCiotat@thalesgroup.com](mailto:CFDT-Thales-DIS-LaCiotat@thalesgroup.com)
- Pour Tours : [CFDT-Thales-DIS-Chambray@thalesgroup.com](mailto:CFDT-Thales-DIS-Chambray@thalesgroup.com)
- Pour tous les sites : [CFDT\\_THALES\\_DIS\\_FRANCE@thalesgroup.com](mailto:CFDT_THALES_DIS_FRANCE@thalesgroup.com)

Si vous souhaitez exprimer votre avis et que celui-ci soit pris en compte : [Rejoignez la CFDT](#).



L'**ADHÉSION**  
c'est **SERVICES** compris !

